

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

N° D. 33117 N° W19-419883

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4969 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FAHAM Mohamed

Date de naissance : 16/6/1965

Adresse : Habutuelle

Tél. : 0666046687 Total des frais engagés : 943,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. TARY Mustapha**
ORL ET CHIRURGIE
09 JUL 2020
Médecin EXPERT
52, Bd. NH Bloc 42 Sidi Othmane - Casablanca

Date de consultation : 09/07/2020

Nom et prénom du malade : ZERROUALI Najal Age: 1970

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration et déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : _____

Le : 09/07/2020



Dr Mustapha TARY

الذكتور مصطفى الطاري

Spécialiste :

أختصاصي :

- * ORL et chirurgie Maxillo-Cervico-faciale
- * Chirurgie de surdit , Ronflement et vertige
- * Formation approfondie   l'IGP (Bordeaux-france)
- * Dipl me d'allergologie et immunologie clinique
- * Ancien Chirurgien des h pitaux
- * Expert asserment  pr s des tribunaux

- امراض وجراحة الانف، الاذن والحنجرة
- جراحة الوجه والعنق والفك
- جراحة الصمم، علاج الشخير والدوار
- تكوين معمق ب م. ج ب (پوردو-فرنسا)
- دبلوم في تشخيص وعلاج امراض الحساسية
- جراح سابق بالمستشفيات
- خبير محلف لدى المحاكم



casablanca le :

09 Juil 2020

ZERROUALI NAJAT

159,00 ① - levamox 1g (SV)

PPV 157DH00
LOT 86055 5
EXP 09/2020

1 boulet x 2/1

58,40 ② - Effipred 20 (SV)

EFFIPRED® 20 mg

PPV 58DH40

3 y h matin

185,00 ③ - SAFLU 250 (SV)

PPV: 185,00DH

2 bouffes < 12h

45,30x3 ④ - Ventoline 100 (SV)

VENTOLINE 100 mcg
A rosol 200 doses
PPV 45,30 DH

2 bouffes tous les 30'  reil

VENTOLINE 100 mcg
A rosol 200 doses
PPV 45,30 DH

VENTOLINE 100 mcg
A rosol 200 doses
PPV 45,30 DH

Ph. Sanaa Casablanca
SARL Associ e Unipole
Bloc 18 N  15 Sidi Othmane
Tel 05 22 37 56 99

DR. TARY Mustapha
ORL ET CHIRURGIE
CERVO-FACIALE
MAGASIN EXPERT
59, Bd. Ibn Blouq, Sidi Othmane - Casablanca

0522 59 98 70: شارع النيل سيدي عثمان بلوك 42 رقم 62 (امام صيدلية ابن زهر) الهاتف

E-mail : mustapha.tary@gmail.com - 06 61 51 73 51 مستعجلات

56,20 (5) - Nasomex 50

NASONEX 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation
Flacon de 40 doses
P.P.V: 56,20 DH

1 pulv \leftarrow matin
soir

SV

118,50 (6) - ixor 20

IXOR 20 mg
PPV 118DH50

1 cp le jour

SV

32,90 (7) - Exoderil goutte

SV

LOT 181835
EXP 08 2023
PPV 32.90 DH

III goutte \times 2 / 1,
1 ou 2 fois

743,90

Dr. TARY Mustapha
GÉNÉRALISTE
CERVICO-FACIAL
MÉTROPOLITAIN EXPERT
62, Bd. N°1 Bloc 42 Sidi Othmane - Casablanca